

Le Bureau communautaire s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril 2021, sur convocation du Président envoyée le 26 mars 2021.

**Présents(es)** : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, D. PICARD, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, E. PAYEUR, C. SAUVAGE, O. HEYOB, JL. STAROSSE, P. MONALDESCHI, JL. CLAUDON, E. POIRSON, R. ARNOULD, X. COLIN.

**Excuses** : A. HARMAND, M. GUEGUEN

**BU2021-14 ENVIRONNEMENT (8.8) – SAGE RUPT-DE-MAD, ESCH ET TREY**

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rupt-de-Mad, Esch, Trey comprend les territoires de quatre Communautés de Communes (CC Bassin de Pont-à-Mousson, CC Côtes de Meuse Woëvre, CC Mad-et-Moselle et CC Terres Toulouises) et du Parc Naturel Régional de Lorraine.

Pour rappel, l'enjeu du SAGE Rupt-de-Mad, Esch, Trey est de concilier les différents usages de l'eau en partageant la ressource et en protégeant les milieux naturels aquatiques et humides (assainissement, captage, alimentation en eau potable, inondations, activités humaines, milieux naturels, qualité des eaux ...).

Ainsi les objectifs du SAGE Rupt de Mad - Esch -Trey sont principalement :

- Atteindre le bon état écologique des masses d'eau superficielles et souterraines
- Définir des actions de développement et de protection des ressources
- Répartir l'eau entre les différentes catégories d'utilisateurs
- Identifier et protéger les milieux aquatiques et humides fonctionnels

Dans le cadre du SAGE Rupt-de-Mad, Esch, Trey, un animateur dédié à la Commission Locale de l'Eau doit être recruté pour les années 2021–2022–2023. Ces missions seront les suivantes :

- Assurer l'appui administratif et technique des activités de la Commission Locale de l'eau
- Mettre en place des actions de communication relatives au SAGE
- Rédiger des documents techniques contribuant à l'élaboration du SAGE
- Préparer et suivre les travaux & études qui peuvent être menés dans le cadre du SAGE
- Contribuer à des projets, études et démarches liées à l'eau touchant le territoire du SAGE
- Assurer le lien avec les techniciens des Communautés de Communes concernées par le SAGE

Ainsi, le financement du poste d'animateur (salaires, charges ainsi que les frais d'accompagnement du poste), une fois déduite l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse de 80%, sera réparti entre les 5 structures de la manière suivante :

- 1/5ème pour le Parc Naturel Régional de Lorraine (PnRL)
- 4/5ème pour les quatre intercommunalités concernées

La répartition entre intercommunalité a été calculée à l'aide de la pondération suivante : 60% suivant la superficie du bassin versant de la CC dans le SAGE, 20% suivant le nombre d'habitants et 20% suivant le potentiel fiscal des communes. Ces modalités conduisent à la répartition suivante :

- 20 % pour le Parc Naturel Régional de Lorraine
- 32 % pour la CC Mad et Moselle
- 22 % pour la CC Bassin de PAM
- 7 % pour la CC Terres Toulouises
- 19 % pour la CC Côtes de Meuse-Woëvre

La mission d'animation du SAGE, portée par la Commission Locale de l'Eau (CLE), s'appuiera sur le PNRL comme structure porteuse du poste d'animateur. À ce titre, le PNRL procèdera à l'embauche de l'animateur et portera en tant que maître d'ouvrage les éventuelles études nécessaires.

**Pour les années 2021–2022–2023, la contribution annuelle de la Communauté de Communes Terres Tolloises est estimée à 700 €.**

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du SAGE Rupt-de-Mad, Esch, Trey, un certain nombre de besoins ont été identifiés concernant les questions quantitatives et les usages de l'eau à l'échelle des bassins versants et certains usages propres au Rupt de Mad, en lien avec l'approvisionnement en eau potable du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM).

Une étude de gestion quantitative des ressources en eau du SAGE Rupt-de-Mad, Esch, Trey va être lancée. Elle permettra d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique des trois bassins versants en intégrant une analyse prospective de l'impact du changement climatique et de proposer des actions de gestion équilibrée des ressources en eau.

Cette étude sera confiée à un bureau d'études sur appel d'offre. Sa durée est estimée à 18 mois environ. Le suivi de cette étude sera effectué par la commission « aménagements et usages de l'eau » du SAGE. Le bureau de la CLE et la CLE in fine valideront les phases successives puis l'ensemble de cette étude. Les résultats de cette étude seront intégrés aux documents du SAGE.

Il est convenu que les dépenses de l'étude ressources soient réparties de la manière suivante :

- 60 % Agence de l'eau Rhin-Meuse
- 20 % Région Grand Est
- 20 % (SERM, PnrL, 4 intercommunalités)

Conformément à la pondération validée entre le PnrL, le SERM et les 4 communautés de communes du SAGE, le reliquat est ainsi réparti :

- Le SERM : 10%
- Le PnrL : 2%
- La CC Mad et Moselle : 3,2%
- la CC Bassin de PAM : 2,2%
- la CC Terres Tolloises : 0,7%
- la CC Côtes de Meuse-Woëvre : 1,9%

Le montant prévisionnel maximum de l'étude est de 90 000 € TTC (le montant définitif exact sera connu lors du décompte des dépenses). **La participation financière prévisionnelle de la Communauté de Communes Terres Tolloises à « l'étude ressource » est de l'ordre de 630 € TTC.**

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie en date du 09/03/2021 et de la commission « eau-assainissement-Gemapi-Milieus naturels » en date du 18/03/21,

**En conséquence, le Bureau est invité à :**

- Autoriser le Président à signer la convention 2020-2021-2022 du poste d'animateur du SAGE Rupt-de-Mad, Esch Trey et tous les documents éventuels connexes liés à cette convention.
- Autoriser le Président à signer la convention « étude ressources »
- Prévoir les crédits nécessaires au budget

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

